



La CFDT-INRA s'adresse à vous à propos des conditions de déroulement des concours internes 2004

La phase d'admissibilité sur dossier des concours internes vient de laisser "sur le carreau" un très grand nombre d'agents.

Cette nouvelle procédure d'organisation des concours internes résulte d'une modification des textes statutaires des personnels des EPST. Elle a été mise en place à l'INRA sans que les organisations syndicales aient pu s'exprimer. En effet, ce point ayant été retiré de l'ordre du jour du CTP de décembre 2003 par la Directrice Générale " *faute de temps* ". C'est malheureusement une des conséquences de l'**absence de dialogue social que nous dénonçons** régulièrement au sein de l'Institut qui conduit aujourd'hui à une telle situation.

- **Plusieurs éléments, nous semble-t-il, ont pu conduire à la situation présente :**
- le nombre de postes ouverts est d'évidence insuffisant au regard de la qualité des dossiers et du sous-classement existant des agents,
- Le taux de pression qui variait de 1,50 à 12,50 candidats par poste a été ramené à une fourchette de 1,20 à 4,40 selon les corps et selon les BAP. La sélection a été d'autant plus forte là où le nombre de candidats par poste possible était le plus élevé (IE),
- La pondération entre critères d'évaluation n'était pas connue avant le dépôt des dossiers et elle a visiblement varié selon les jurys,
- Les différentes conditions offertes aux agents pour préparer leur dossier,
- La présence de l'appréciation du DU dès la phase d'admissibilité ne permet pas l'expression contradictoire de l'agent à ce niveau,
- Le nombre de dossiers à traiter et le temps disponible pour l'examen des dossiers, étaient-ils suffisants ?
- Les jurés avaient-ils les moyens nécessaires pour évaluer tous les métiers des candidats ?
- La détermination, au préalable (donc sans connaissance du nombre de candidats ni évidemment du nombre d'admissibles) de la durée totale des sessions orales a-t-elle joué sur le nombre de candidats déclarés admissibles ?
- Le coût financier des CIPP (locations de salles, déplacements) n'a-t-il pas été un facteur entraînant la sévère sélection enregistrée ?

Ce que demande la CFDT-INRA :

- **La transparence de la procédure d'admissibilité : tous les agents ayant échoué doivent avoir une information précise sur les raisons de leur échec. C'est à cette unique condition qu'ils pourront préparer un nouveau dossier.**

En effet, les agents ne connaissent pas les motifs de rejet de leur dossier et ne comprennent pas qu'ils n'aient pas la possibilité de se défendre à l'oral. Nous craignons une forte démotivation des agents pour l'avenir. C'est en ce sens que nous sommes intervenus lors de notre rencontre avec le nouveau Directeur des Ressources Humaines, le 23 novembre.

La seule possibilité consiste actuellement à demander à votre Président de Jury, les motifs de votre non admissibilité. N'hésitez pas à le faire.

- **Un bilan de la procédure prenant en compte nos différentes remarques et l'ouverture d'un véritable débat sur l'organisation de ces concours internes.**

Vous pouvez compter sur les représentants de la CFDT-INRA pour suivre l'évolution de ce dossier et faire toute la clarté sur le déroulement de ces concours.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques

cfdtinra@versailles.inra.fr

Concours internes ITA 2004 : Info CFDT

Concours		Candidatures	Admissibilité			Admission				
			retenu(e)s	%	Tx de pression	Postes offerts LP + LC	Sur candidatures		Sur Admissibles	
							%	Tx de pression	%	Tx de pression
IR	ABD	76	27	35,53	2,81	9	11,84	8,44	33,33	3,00
	CEFGH	42	22	52,38	1,91	5	11,90	8,40	22,73	4,40
IE	ABD	140	29	20,71	4,83	11	7,86	12,73	37,93	2,64
	CEFGH	86	21	24,42	4,10	7	8,14	12,29	33,33	3,00
AI	ABD	232	100	43,10	2,32	27	11,64	8,59	27,00	3,70
	CEFGH	139	50	35,97	2,78	16	11,51	8,69	32,00	3,13
TR	ABD	262	155	59,16	1,69	72	27,48	3,64	46,45	2,15
	CEFGH	185	59	31,89	3,14	31	16,76	5,97	52,54	1,90
AJT	ABD	126	101	80,16	1,25	67	53,17	1,88	66,34	1,51
	CEFGH	33	27	81,82	1,22	22	66,67	1,50	81,48	1,23
TOTAL		1321	591	44,74	2,24	267				